

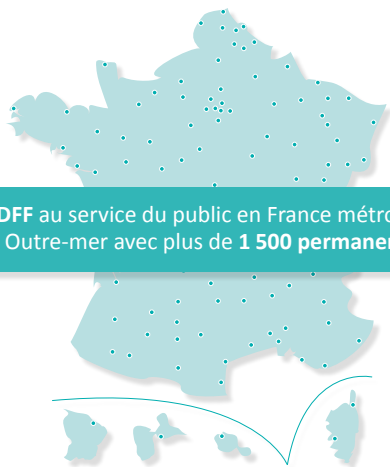
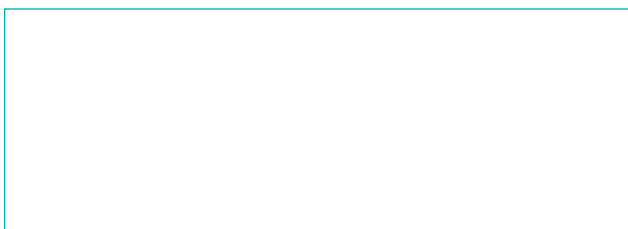
Les CIDFF offrent un accompagnement personnalisé en partenariat avec de nombreux professionnel-le-s (professionnel-le-s du droit, de la santé, du secteur social et associatif, délégué-e-s du Défenseur des droits, CAF...).

les CIDFF sont des acteurs majeurs de la politique publique d'information des femmes et exercent une mission d'intérêt général, confiée par l'État, d'information inscrite au Chapitre VII partie réglementaire du Code de l'action sociale et des familles.

Fédération des CIDFF

Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Pour obtenir des informations personnalisées, contactez le CIDFF le plus proche de chez vous : www.infofemmes.com



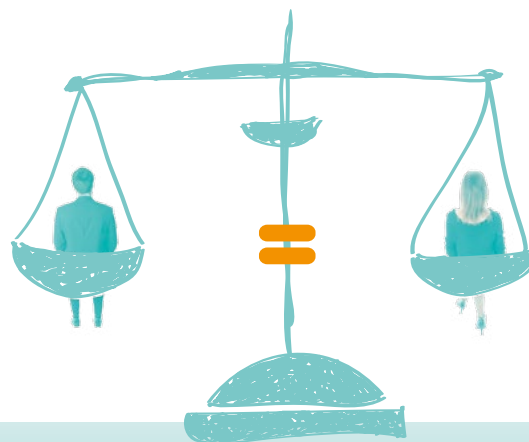
106 CIDFF au service du public en France métropolitaine et Outre-mer avec plus de **1 500 permanences**.

FNCIDFF - 7 rue du Jura – 75013 Paris
01 42 17 12 00 – fncidff@fncidff.fr

www.infofemmes.com  facebook.com/fncidff

LES SERVICES D'INFORMATION JURIDIQUE DES CIDFF

VECTEURS DE L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES



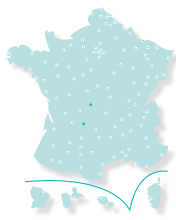
CONNAÎTRE SES DROITS POUR LES FAIRE VALOIR

« Nul n'est censé ignorer la loi » : toute personne est présumée connaître la loi, tant pour la respecter que pour faire valoir ses droits :

- les CIDFF vous proposent une information juridique accessible, confidentielle, individuelle et gratuite,
- des juristes diplômé.e.s et expérimenté.e.s vous écoutent et vous orientent dans vos démarches,
- vous pouvez accéder à une permanence d'information à proximité de chez vous.

PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE DES CIDFF*

Elles sont proposées sur tout le territoire national, en ville, dans les zones rurales, dans les quartiers prioritaires...



Sous quelle forme ?

- des entretiens individuels,
- des permanences téléphoniques,
- dans certains CIDFF, des visio-conférences.

Dans quels lieux ?

- les CIDFF et leurs antennes,
- les Maisons de la Justice et du Droit (MJD),
- les Points d'Accès au Droit (PAD),
- les tribunaux,
- les Maisons de Services au Public (MSAP),
- les mairies, les centres sociaux...

Pour qui ?

Pour tout public (particuliers et professionnel-le-s). En pratique, le public reçu est majoritairement féminin.

* Les informations délivrées par les juristes des CIDFF ne se substituent en aucun cas aux consultations juridiques des professionnel-le-s du droit (avocat-e-s, notaires) qui sont les seul-e-s à pouvoir délivrer des conseils juridiques adaptés à votre situation.

UNE INFORMATION PORTANT SUR DIVERS DOMAINES DU DROIT

► Droit de la famille :

- PACS, mariage, concubinage,
- séparations, divorces,
- autorité parentale : pensions alimentaires, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement,
- filiation,
- successions,
- tutelle et curatelle...

► Violences sexistes :

- violences au sein du couple, au travail, dans l'espace public,
- harcèlement moral ou sexiste,
- viols et autres agressions sexuelles,
- mutilations sexuelles,
- prostitution,
- mariage forcé,
- cyber violence...

► Discriminations : emploi, logement, santé...

Certains CIDFF proposent également des informations relevant de domaines spécifiques :

► Droit des étrangers :

- titres de séjour, nationalité,
- droit international de la famille (divorce international, enlèvement d'enfant, exécution de jugements étrangers)...

► Droit du travail :

- CDD, CDI, licenciement, démission, congé de maternité, autres congés, harcèlement (moral/sexuel),
- santé au travail...

► Droit de la vie quotidienne :

- logement (bail, copropriété...),
- consommation (crédits, endettement, contrats)...

► Droit des aidant.e.s